

ENGAGEMENTS

La réussite du projet « Université de Lorraine » repose sur l'adhésion de l'ensemble de la communauté universitaire lorraine. Il est donc essentiel de donner aux étudiants et au personnel des assurances claires concernant les conséquences de la création de l'Université de Lorraine sur leurs conditions d'étude, de travail et de vie. Les engagements qui suivent traduisent concrètement ce qu'énoncent de manière plus générale les principes d'organisation.

Premier engagement : à dotation constante, la création de l'Université de Lorraine n'amènera pas une diminution du nombre d'emplois publics.

Deuxième engagement : la création de l'Université de Lorraine ne sera pas à l'origine de mobilité géographique imposée pour les personnels BIATOSS entre Nancy et Metz.

Troisième engagement : l'adoption par l'Université de Lorraine du statut de « grand établissement » ne l'amènera pas à déroger aux règlements nationaux concernant les frais d'inscriptions et les conditions d'accès aux diplômes nationaux.

Quatrième engagement : un équilibre sera respecté entre les deux métropoles qui se partageront l'accueil de centres de décision, de collegiums, de pôles scientifiques et de services d'appui.

Enfin, même s'il ne pourrait nullement en être autrement, il convient de réaffirmer que la construction de l'Université de Lorraine se fera dans le respect de l'ensemble des principes de la République.

Le Président de l'UHP
et du PRES de
l'Université de Lorraine



Jean-Pierre FINANCE

Le Président de
l'UPV-M



Luc JOHANN

Le Président de l'INPL



François LAURENT

Le Président de
l'Université Nancy 2



François
LE POULTIER